19011 - prescription - surf - 18 - pdf

ARTELIA

L'union de Coteba et Sogreah

Coteba & Sogreah, same team, enhanced expertise

PAYS DE POMPADOUR
COMMUNE D'ARNAC-POMPADOUR

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ARNAC-POMPADOUR

ENTITE EAU & ENVIRONNEMENT
SITE DE PAU
Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

DATE : MARS 2012 – **REF. : 4 32 1358**

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION **1**

1. OBJECTIFS 2
2. STRUCTURER LE RESEAU ROUTIER ET DE CHEMINEMENTS DOUX 2
3. ANCRER L'ORGANISATION INTERNE DES ZONES A URBANISER DANS LA STRUCTURE DU PROJET URBAIN GLOBAL 3

INTRODUCTION

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Pour la commune d'Arnac-Pompadour, ces orientations prendront la forme de schémas d'aménagement et préciseront les principales caractéristiques des voies et espaces publics dans les zones à urbaniser.

Les opérations de construction ou d'aménagement devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire qu'elles doivent être respectées "dans l'esprit". Elles sont figurées sur les schémas de principe d'aménagement ci-après.

1. OBJECTIFS

A travers la mise en place d'orientations d'aménagement, la commune d'Arnac-Pompadour souhaite :

- redéfinir l'ossature de son réseau viaire en travaillant sur une liaison structurante à l'ouest de la cité,
- structurer un tour de ville piéton,
- préciser le réseau de voiries et de cheminements doux à l'intérieur des zones à urbaniser,
- maintenir une présence végétale aux abords et à l'extérieur des quartiers d'habitat récent,
- ancrer les zones à urbaniser dans leur environnement naturel et paysager.

2. STRUCTURER LE RESEAU ROUTIER ET DE CHEMINEMENTS DOUX

La commune souhaite, à partir du chemin du Rhé existant, créer une voie structurante mettant en liaison la RD 7 et la RD 126.

L'entrée de ville ouest sera marquée par l'aménagement de l'intersection de cette voie avec la RD 7.

La voie intègrera un cheminement doux (piétons, vélos) pour former un tour de ville piéton.

Une attention particulière devra être portée aux interfaces avec les futures zones d'habitation par un traitement paysager approprié (haies arbustives).

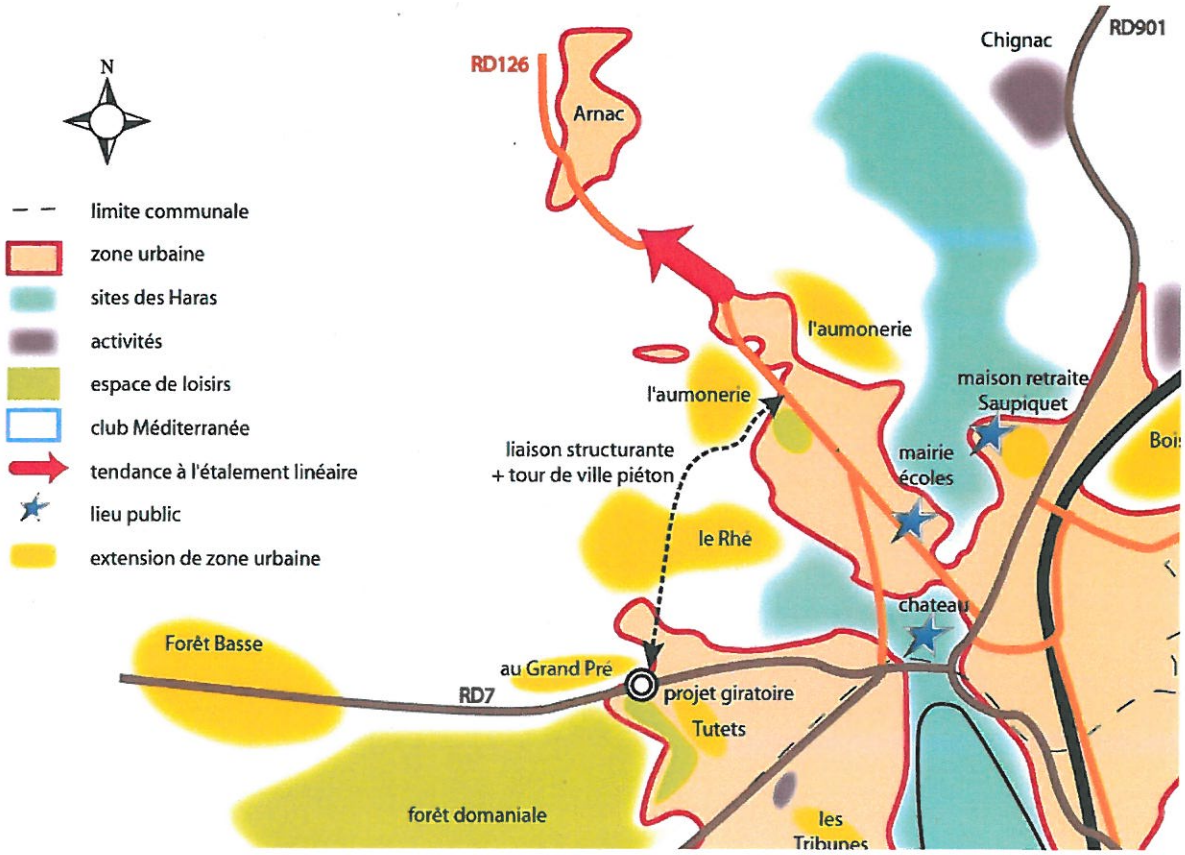

3. ANCRER L'ORGANISATION INTERNE DES ZONES A URBANISER DANS LA STRUCTURE DU PROJET URBAIN GLOBAL

Pour les cinq secteurs à urbaniser, le PLU défini des orientations de desserte interne. Le principe de cheminements continus à l'intérieur de chacune des zones est à respecter. Ces orientations prévoient la desserte des zones d'urbanisation à long terme.

Des haies ou espaces arborés structurants existants devront être préservés dans la zone à l'est du chemin du Rhé.

Les voies intègreront des cheminements piétons.

Pour la zone à l'est du Rhé, une liaison douce vers le plan d'eau situé au nord sera créée en appui sur la haie existante.

Les zones les plus conséquentes (Rhé est, au Grand Rhé) intègreront un espace de rassemblement (espace de jeux, placette arborée, ...) dans leurs espaces publics.

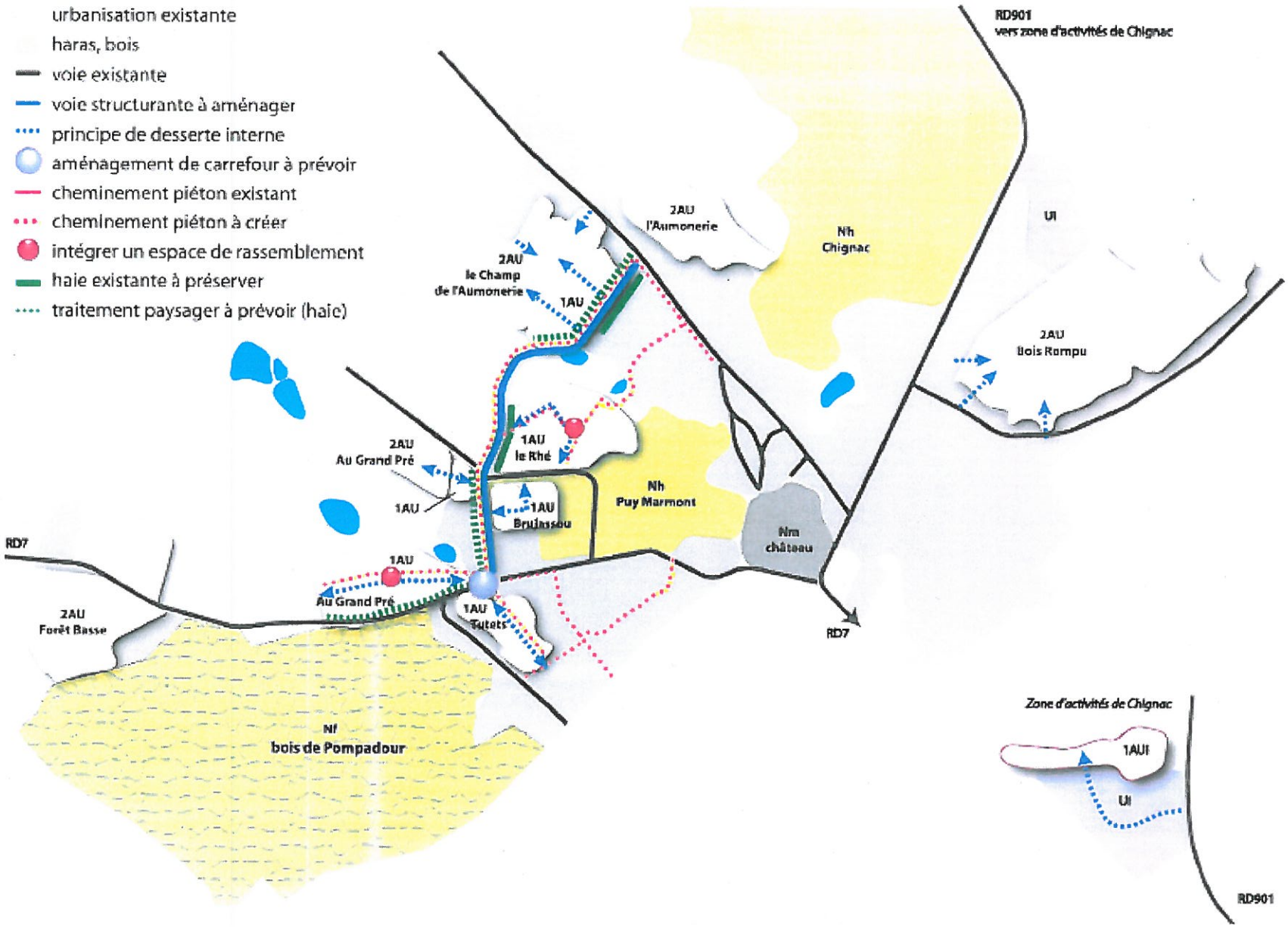
urbanisation existante
haras, bois
voie existante
voie structurante à aménager
principe de desserte interne
aménagement de carrefour à prévoir
cheminement piéton existant
cheminement piéton à créer
intégrer un espace de rassemblement
haie existante à préserver
traitement paysager à prévoir (haie)
RD901
vers zone d'activités de Chignac
2AU
l'Aumonerie
Nh
Chignac
UI
2AU
le Champ
de l'Aumonerie
1AU
2AU
Bois Rompu
1AU
le Rhé
2AU
Au Grand Pré
1AU
1AU
Bruissou
Nh
Puy Marmont
Nm
château
RD7
1AU
Au Grand Pré
1AU
Tutets
2AU
Forêt Basse
RD7
Nf
bois de Pompadour
Zone d'activités de Chignac
1AUI
UI
RD901